

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 86
Quorum 77
Votants 85
Suffrages exprimés : 85

DATE DE CONVOCATION

21 juillet 2020

DATE D’AFFICHAGE

22 juillet 2020

Séance du 29 juillet 2020

N°200729-08

L’an deux mil vingt, le 29 juillet à 18h40, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle Daniel Pierre, sise à Cany-Barville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Xavier BATUT, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Cathy BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Philippe CABIN, Philippe CARREIN, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Philippe DUFOUR, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Didier GASTON, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Rémi HEROUARD, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, David LAMBION, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Daniel LEGROS, Martine LE PAIH, Alain LEPREUX, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Benjamin REGENT, Jean-Paul RENAUX, Robert ROUSSEL, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Emmanuel BOUST a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS
Jean-François BUREL a donné pouvoir à Isabelle COMONT
Bertrand CARPENTIER a donné pouvoir à Xavier BATUT
Raphaël DISTANTE a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Pascal LARGILLET a donné pouvoir à Nicole GIBOURDEL
Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY
Eric SIMON a donné pouvoir à Franck FOIRET

Etait absent représenté par son suppléant :

Gérard COLIN représenté par Yves GREGOIRE

Etait absent :

Patrice FAUCON

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre BAZIN a été élu secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

Election des délégués au Syndicat Mixte des Bassins versants de la Durdent – Saint Valery en Caux et Veulettes sur Mer
N°08

Vu ensemble les articles L.2122-7 et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 août 2017 relatif aux statuts au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent – Saint Valery en Caux et Veulettes sur Mer,

Considérant qu'en application de l'article 9 des statuts du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint-Valery-en-Caux et Veulettes-sur-Mer, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (ci-après EPCI) membres sont représentés par autant de délégués titulaires et suppléants qu'ils ont de communes adhérentes, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune membre,

Considérant que ce Syndicat est composé de 48 communes membres de la Communauté de Communes,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de 48 délégués titulaires et 48 délégués suppléants.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations des délégués au sein du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent – Saint Valery en Caux et Veulettes sur Mer,
- a élu les délégués titulaires et suppléants suivants au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent – Saint Valery en Caux et Veulettes sur Mer.

Commune	Membres titulaires	Membres suppléants
ANCOURTEVILLE SUR HERICOURT	Mme Johanna VILLENAVE-CHASSET	M. Arnaud LEROUX
ANGIENS	M. Gilbert BLANQUET	Mme Lucie LETAILLEUR
ANGLESQUEVILLE LA BRAS LONG	M. Bruno NAZE	Mme Marie-Catherine CROIX
AUBERVILLE LA MANUEL	Mme Maryvonne SCHILD	M. Christian MEYER
BERTHEAUVILLE	Mme Véronique IZABELLE	Mme Fabienne VASSEUR
BERTREVILLE	Mme Sophie MAUBANC	M. Enrick DE BRABANDÈRE
BEUZEVILLE LA GUERARD	M. Guy LESUEUR	M. Luc BRÉANT
BOSVILLE	M. Patrice HOYÉ	M. Benoît HACQUET
BUTOT VENESVILLE	M. Didier MUSTEL	M. Brice ROLIN
CAILLEVILLE	M. Pierre-Luc BILLIEZ	M. Joël FARCY
CANOUVILLE	Mme Annie DUMENIL	M. Claude GALLAND
CANY-BARVILLE	M. Jean-Pierre THÉVENOT	Mme Marie-Louise DOULET
CLASVILLE	M. Pascal BAILLET	M. Jacques THIOLENT

CLEUVILLE	M. Philippe PESQUET	M. Laurent APPERCELLE
CRASVILLE LA MALLET	M. Eric SIMON	M. Vincent HEDOUIN
CRICQUETOT LE MAUCONDUIT	M. Irénée LAVOUPIÈRE	M. Gérard LEPLAY
DROSAY	M. Julien COMONT	M. Jean-Philippe FISSET
ERMENOUVILLE	M. Nicolas HAUCHECORNE	M. Bruno DE LA ROCHEFOUCAULD
GRAINVILLE LA TEINTURIERE	M. Francis AUDOU	Mme Christine CHANGEUX
GUEUTTEVILLE LES GRES	M. Noël GODEFROY	M. Jean-Louis RABAULT
HAUTOT L'AUVRAY	M. Didier PEULVEY	M. Jean-Baptiste RAIMBOURG
HEBERVILLE	M. Marianne MOONEN	M. Stéphane FOLLIN
HOUDETOT	M. Jean-Paul RENAUX	Mme Chantal PLUCIENNIK
INGOUVILLE SUR MER	M. Jean-Claude DUBOC	M. Hugues RIDEL
LE HANOUCARD	M. Jacques LEBALLEUR	M. Stéphane HAUTOT
LE MESNIL DURDENT	M. Bertrand CARPENTIER	Mme Christine DIOLOGENT
MALLEVILLE LES GRES	Mme Françoise QUERAN	M. Jean-Louis CHAUVENSY
MANNEVILLE ES PLAINS	M. Jean-Baptiste PAUMELLE	M. Gérard FOUCHÉ
NEVILLE	M. André-Pierre BOURDON	M. Fabrice MAHU
OCQUEVILLE	M. Jean-Robert LANCHON	Mme Stéphanie COCATRIX
OHERVILLE	M. Hervé JOLLY	M. Michel CLATOT
OUAINVILLE	M. Christophe LESUEUR	M. Bruno THUNE
OURVILLE EN CAUX	M. Jérôme DOUILLET	M. Philippe CARREIN
PALUEL	M. Didier GASTON	M. Hubert LEFEBVRE
PLEINE SEVE	Mme Béatrice LEROND	M. Olivier LEROUX
SAINTE COLOMBE	M. Philippe DELAUNAY	Mme Anne-Cécile CORDEL
SAINT MARTIN AUX BUNEAUX	M. Pierre BAZIN	M. Michel AGNERAY
SAINT RIQUIER ES PLAINS	M. Antoine GODEFROY	M. Patrick VICTOR
SAINT SYLVAIN	M. Thierry DÉMOULINS	Mme Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE
SAINT VAAST DIEPPEDALLE	Mme Odile GRENET	M. Sylvain MONNIER
SAINT VALERY EN CAUX	M. Jean-François OUVRY	M. Philippe CABIN
SASSEVILLE	M. Rémi HEROUARD	Mme Elisabeth ANTHORE
SOMMESNIL	M. LECROQ Antoine	M. Mathieu CAYRE
THIOUVILLE	M. David ANQUETIL	Mme Régine MASSON
VEAUVILLE LESQUELLES	M. Gérard COLIN	M. Yves GREGOIRE
VEULETTES SUR MER	Mme Françoise GUILLOT	M. Jean-Luc BIDAUD
VINNEMERVILLE	M. Daniel GEORGES	Mme Christelle LEPLAY
VITTEFLEUR	M. Mickaël ROBERT	M. Franck FOIRET

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, 33 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,
Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 08... - Séance du 29/07/20 est exécutoire.
Date de réception en Sous-Préfecture : 06/08/20
Date de publication : 06/08/20 Le Président,

Jérôme LHEUREUX



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20200729-200729-08-DE
Date de télétransmission : 06/08/2020
Date de réception préfecture : 06/08/2020